

Procès-verbal du Conseil Général de Denens

du 02 avril 2025

Présidence : René Reymond, président

Secrétariat : Isaline Sauty, secrétaire

Lieu : Salle communale de Denens

La séance s'ouvre à 20h01

1. Appel

L'appel laisse apparaître la présence de 52 membres (52/75). Le quorum est atteint.

2. Adoption de l'ordre du jour

1. Appel.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Assermentations – démissions.
4. Adoption du PV de la séance du 28 novembre 2024.
5. Communications du Bureau.
6. Communications de la Municipalité.
7. Élection d'un/une membre à la commission de gestion et des finances.
8. Adoption du **Préavis 1/2025** relatif à la demande de crédit de CHF 560'000.- pour la réfection des chemins agricoles communaux – Étape 1 – subventions cantonales et fédérales ainsi que la participation de tiers non déduites.
9. Divers et propositions individuelles.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

3. Assermentations et démissions

Le vice-président (M. David Richir) assermente madame Bénédicte Herbaut. Le Conseil compte 53 (sur 76) membres présents.

4. Adoption du PV de la séance du 28 novembre 2024

Le procès-verbal du 28 novembre 2024 est accepté à l'unanimité moins 4 abstentions.

5. Communications du Bureau

Le Président rappelle la triste nouvelle du décès de M. Pierre Pernet. Ce dernier a été Municipal pendant plusieurs législatures et a siégé pendant de nombreuses années comme conseiller général. Une minute de silence est respectée en sa mémoire.

6. Communications de la Municipalité

les communes à mettre en place les arrêts de bus aux normes LHand. Cette aide ne peut pas excéder 30% des dépenses communales et est plafonné à CHF 15'000.- par quai. Il a proposé à la Municipalité de sursoir aux travaux pour attendre la décision du Grand Conseil et peut-être pouvoir toucher CHF 60'000.- pour nos quatre quais. Les travaux sont suspendus à la décision du Grand Conseil.

Il termine en indiquant que la zone 30km/h de la route des Cigogne a été mise à l'enquête de mi-février à mi-mars et n'a suscité aucune opposition, ni observation. Un préavis sera déposé prochainement devant le Conseil contenant la réfection de la route, du trottoir et la mise en zone 30 km/h, conformément aux nouvelles normes qui existent par rapport à ce type de zone.

M. Christophe Ormond fait savoir que la Municipalité travaille sur la révision de son règlement sur la protection du patrimoine paysagé et arboré. Cette révision s'inscrit dans le but de simplifier les démarches administratives pour donner suite au nouveau règlement cadre rentré en vigueur au Canton. Le Préavis sera présenté pour la fin d'année.

M. Thierry Gilgen annonce que la concierge, Mme Manuela Magnin, va mieux au niveau de sa santé et qu'elle a repris le travail en début d'année. Elle arrive à la retraite, après presque 25 ans à la Commune, au 31 mars 2026. Un nouveau concierge devra être trouvé pour cette date. Le poste sera mis au concours.

Il enchaîne sur le bâtiment de Nyon dont le décompte final devrait enfin arriver ces prochains jours. Il sera présenté lors du prochain Conseil et sera accompagné d'une demande de crédit complémentaire pour couvrir des travaux complémentaires dont la nécessité s'est avérée à la suite de la mise en location du bâtiment ainsi que le coût des intérêts intercalaires qui ne figurait pas dans les préavis précédents. Ce dépassement s'élève à environ 3% du crédit total accordé par le Conseil.

Le Président souhaite la bienvenue à Mme Noémie Hatet au nom du Conseil et du Bureau et se réjouit de travailler avec elle.

7. Élection d'un/une membre à la commission de gestion et des finances

À la suite de l'élection de Mme Noémie Hatet comme Municipale, il faut nommer un nouveau membre à la commission de gestion et des finances. Mme Laurence Cretegny se propose et est élue par applaudissement par le Conseil.

8. Adoption du Préavis 1/2025 relatif à la demande de crédit de CHF 560'000.- pour la réfection des chemins agricoles communaux - Étape 1 - subventions cantonales et fédérales ainsi que la participation de tiers non déduites

M. Alain Jaccard lit la conclusion du préavis 1/2025 en demandant aux conseillers/ères de l'accepter (pièce I/2025). Il enchaîne avec une proposition d'amendement municipal sur la durée de l'amortissement pour donner suite au nouveau règlement sur la comptabilité des communes (MCH2). Il lit l'amendement Municipal (pièce II/2025) et les nouvelles conclusions de ce dernier.

Amendement 1 :

du tassement naturel qui s'opère. Les chemins seront soit en gravé soit en bitume. Seul un tronçon change de revêtement et sera en bitume. Une mise à l'enquête a eu lieu pour ce tronçon et n'a subi aucune opposition.

M. Michel Bachelard fait remarquer que le bitume ne résiste pas bien aux gros véhicules et aux grosses chaleurs.

M. Alain Jaccard répond qu'il y a des types de bitumes spéciaux pour ce type de problématique. Le bitume choisi sera très résistant et conviendra aux chemins agricoles.

M. Christian Gränicher demande quand seront planifiées les étapes 2 et 3 de la réfection des chemins agricoles ?

M. Alain Jaccard répond que l'étape 2 n'aura pas lieu durant cette législature (fin juin 2026). Les travaux ne commenceront sûrement pas en début de la prochaine législature. Une nouvelle analyse des besoins sera faite afin de ne pas brusquer des travaux inutiles.

M. Christian Gränicher fait remarquer que l'amortissement est sur 40 ans et qu'on va donc réinvestir dans des nouveaux chemins avant la fin de l'amortissement car ils ne tiendront pas 40 ans.

M. Alain Jaccard répond que oui et non. L'investissement dans un chemin permet de faire une remise à neuf. Ensuite, il faudra entretenir régulièrement le chemin pour ne pas devoir le refaire à neuf dans 40 ans. Actuellement les chemins AF ont plus de 60 ans.

M. Raphael Bach demande si les chemins du coteau sous le château (étape 3) seront refaits en coordination avec le projet des collecteurs pour éviter le travail à double.

M. Alain Jaccard répond que les collecteurs ne sont pas sous les chemins.

M. Thierry Gilgen répond que ces chemins sont en très bons états et qu'il y aura très peu de réfection à devoir faire.

Mme Laurence Cretegny demande pourquoi le chemin « dit Gilgen » sera refait en grave et pas stabilisé en bitume au vu du ruissellement ?

M. Alain Jaccard explique que les travaux effectués, il y a 7 ans, sur les collecteurs de ce chemin ont été « mal fait » car le chemin a été remblayé directement après les travaux, sans laisser un an de tassement naturel pour qu'il se stabilise (dû à la profondeur des travaux). C'est la cause principale du ruissellement sur ce chemin. Les matériaux qui seront utilisés seront plus fins que ce qui avait été posé à l'époque.

Mme Laurence Cretegny demande si l'ingénieur qui sera engagé (pour une somme onéreuse) garanti qu'il n'y aura pas de ravinement après un gros orage ? Pourrons-nous nous retourner contre lui si ça devait être le cas ?

M. Alain Jaccard répond que la remarque, qui a été formulée par la commission adhoc, qui demandait de faire attention à la problématique de l'évacuation des eaux, va être discutée avec l'ingénieur.